

VII.3.7 IMPACTS SUR LES DEPLACEMENTS ET LES LIAISONS

L'état initial a permis de recenser et de qualifier une offre en moyens de transport diversifiée à l'échelle intercommunale, voire régionale et internationale, et d'identifier des points de dysfonctionnement à l'échelle du territoire de la ZAC projetée et des alentours.

VII.3.7.1 La trame viaire

Afin de desservir les constructions de la ZAC, un réseau viaire composé de voies de circulation, les contre-allées, les trottoirs et les bas côtés sera mis en place. A chaque fonction peut correspondre un traitement particulier (plantation d'alignement, revêtement des sols différencié, marquage au sol par exemple...).

L'aménagement de la ZAC sera réalisé en parallèle de la réalisation du barreau de liaison entre Louvres et la Francilienne. Celui-ci constituera une nouvelle entrée de ville permettant un accès plus direct à l'Ouest et au Nord du territoire de la commune. La mise en place du barreau permettra par ailleurs d'envisager l'évolution de la trame viaire de la commune (Cf. Carte en page suivante).

La réalisation de l'intégralité du barreau de raccordement, facilité par la réalisation de la ZAC (emprises foncières disponibles), à Louvres paraît un atout important pour l'agglomération. Elle est un enjeu fondamental puisqu'elle participe à valoriser l'opération pour l'ensemble des habitants de la commune, en permettant la requalification du centre ville de Louvres et l'ensemble de son évolution urbaine. Cette nouvelle desserte de la ville permet en effet de désengorger les axes de l'agglomération et de mettre en place une ligne de transport en commun très attendue par les usagers vers ROISSY.

L'impact du projet est positif sur cet aspect.

VII.3.7.2 Le trafic

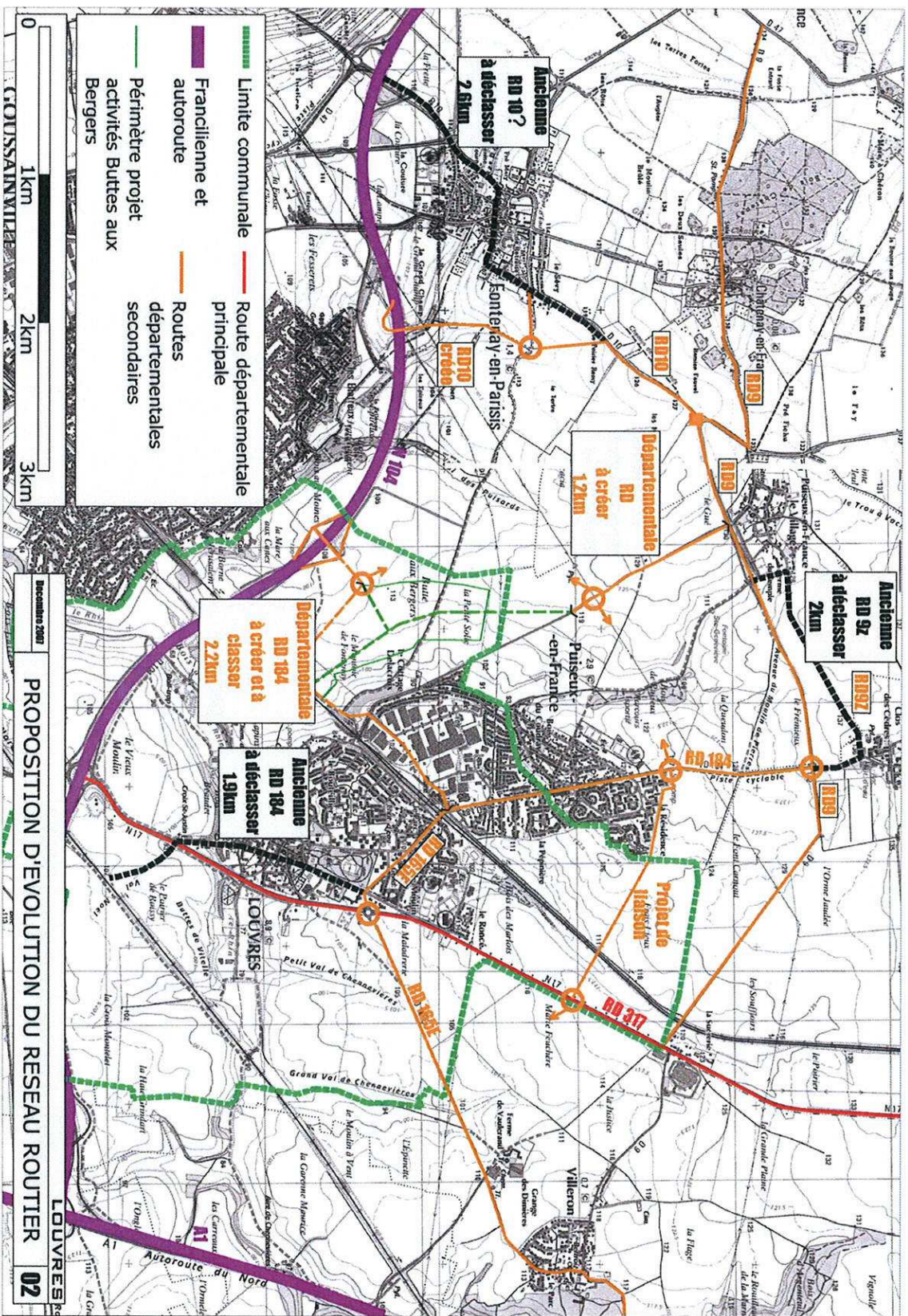
A l'échelle de la commune, la réalisation du barreau de liaison entre Louvres et la Francilienne permettra le désenclavement de l'Ouest du territoire communal.

Localement, la création du nouveau barreau permettra le désengorgement de la Route de Puisieux et de l'avenue de la Gare qui desservent la zone Industrielle de Louvres. En effet, les poids lourds n'emprunteront plus cette voie actuellement saturée en heure de pointe.

Par ailleurs, à plus long terme, une liaison viaire vers la future ZAC de Puisieux (en continuité de la ZAC de la Butte aux Bergers) pourrait être mise en place (l'emprise a été prévue dans le cadre du présent aménagement). Elle permettrait de dévier le trafic actuel important de la Route de Puisieux sur la ZAC et limiterait les nuisances pour les habitations du lieu dit du Cottage Delacroix.

L'impact du projet est positif sur cet aspect.

Figure 42 : Proposition d'évolution du réseau routier



VII.3.7.4 Le stationnement

Des aires de stationnement réservées aux véhicules légers et d'autres aux poids lourds seront mises en place sur le périmètre de la ZAC.

Le projet prendra en compte le besoin en stationnement et n'aura pas d'impact négatif significatif sur cet aspect.

→ Mesures à prendre pour réduire les impacts

Les modalités de stationnement des poids lourds en livraison seront prises en compte à l'échelle de la ZAC.

Les entreprises pourront au sein de leurs parcelles limitrophes aménager des espaces de stationnement en continuité sans pour autant constituer d'ensembles trop vastes.

Les véhicules seront répartis entre plusieurs zones d'emprise limitée et fractionnée par l'emploi d'aménagements paysagers.

VII.3.7.5 Les transports en commun

La ZAC de la Butte aux Bergers ne viendra pas impacter de manière significative la desserte par voie ferrée, dont les tracés ne concernent pas le périmètre de projet. Cette partie s'attache à développer les impacts sur le réseau de desserte par les bus.

Le projet s'est attaché à développer les liaisons douces, de manière conjointe et complémentaire à la zone verte et à la coulée verte, afin de rendre plus accessible et de valoriser le cadre végétal existant.

La voie d'accès du mail central et la voie principale accueilleront une piste cyclable. Le réseau de continuités piétonnes et cyclables permettra de relier les pôles principaux à l'échelle du périmètre de la ZAC de la Butte aux Bergers ainsi que la ville (gare RER...) et les chemins de randonnée à proximité de la ZAC (en continuité notamment avec le chemin menant aux ruines du Château d'Orville, site archéologique qui fait l'objet de fouilles, ateliers et chantiers annuels).

Des espaces de stationnement pour les cycles seront mis en place au sein des différents lots.

Cette trame s'inscrit dans le schéma des liaisons douces en cours d'étude à l'échelle de la Communauté de Communes Roissy Porte de France.

L'impact du projet est positif sur cet aspect.

L'état initial a permis de présenter les caractéristiques de l'offre actuelle à l'échelle de la commune. Le réseau de bus permet en effet d'assurer la liaison vers les grands pôles alentours, mais présente un manque de lien entre Louvres et la plate-forme aéroportuaire de Roissy Porte de France.

Les tracés des lignes actuelles évolueront avec :

- **le programme d'aménagement de la ZAC : une ligne de transport en commun sera prolongée ou créée pour assurer la desserte interne de la nouvelle zone d'activités,**
- **la réalisation du barreau de liaison entre la Francillienne, la ZAC et la commune de Louvres (gare RER) : cette nouvelle liaison aura un impact positif permettra la mise en place d'une ligne de transport en commun vers Roissy.**

VII.3.8 IMPACTS SUR LES RESEAUX

L'aménagement de la ZAC de la Butte aux Bergers impose d'assurer une desserte efficace de l'ensemble des réseaux et implique un prolongement des réseaux existants et le raccordement des nouveaux réseaux pour les besoins de fonctionnement des futurs bâtiments (eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales, électricité, gaz et télécommunications).

Les concessionnaires des réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunication seront contactés en temps utiles afin de vérifier si les ouvrages existants sont à même de répondre à cette nouvelle demande.

En matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, des réseaux existants devront être prolongés et d'autres créés pour s'adapter aux nouveaux apports à gérer.

VII.3.9 IMPACT SUR LES DECHETS

Les activités et usages attendus sur la zone de projet seront émetteurs de déchets industriels banals, voire spéciaux, à prendre en considération.

L'ajustement des ramassages aux besoins locaux est garanti d'un respect du cadre de vie et de travail.

La gestion de ces déchets sera assurée par les voies usuelles et réglementaires :

- Les déchets industriels banals (DIB) pourront être, sur volonté locale, recyclés, ou évacués par la voie des ordures ménagères.
- Les déchets spécifiques seront évacués par filière autorisée.

Les entreprises des zones d'activités devront passer par des prestataires privés et prendre en charge financièrement les dépenses de ramassage des différents types de déchets : une mutualisation de cette collecte pourra être encouragée pour réduire les éventuelles nuisances dues à la collecte.

L'entretien régulier des espaces publics, la mise en place de poubelles, permettront de maîtriser et évacuer les déchets issus de la fréquentation de la ZAC de la Butte aux Bergers. Ces espaces publics, gérés par la Collectivité, ne connaîtront pas une fréquentation susceptible de constituer un impact particulier pour la gestion des déchets.

L'impact négatif lié à l'accroissement prévisible de la quantité de déchets est compensé par une réflexion puis une mise en œuvre concernant les modalités de gestion des déchets produits sur la ZAC projetée. La collecte des déchets devra être organisée pour ne générer aucune nuisance particulière pour le voisinage (bruits, trafic...)